

5

bonnes  
raisons  
de

donner du sens à

**VOTRE ISF**

(Impôt de solidarité sur la fortune)

**Initiative**  
grand arras

Un réseau. Un esprit

# 1 Vous contribuez au dynamisme du tissu économique national

Le réseau Initiative France finance et accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise.

En 2014, nous avons financé plus de 16000 créations, reprises ou croissances d'entreprises. En vous engageant à nos côtés, vous participez à une action visible: faire naître et croître de très petites entreprises tout en contribuant au développement de l'esprit entrepreneurial.



## 2 Vous êtes assuré de l'efficacité de votre don

Les entreprises que nous soutenons affichent un taux de pérennité à trois ans de 86%. Ce chiffre, supérieur de 30% à la moyenne nationale, s'explique par notre modèle qui associe systématiquement le prêt d'honneur à un accompagnement qualifié de l'entrepreneur. Vos dons profiteront directement à cet accompagnement et donc à la solidité de ces jeunes entreprises.

Retrouvez nous sur  
[www.facebook.com/InitiativeGrandArras](http://www.facebook.com/InitiativeGrandArras)

# 3 Vous participez directement à la création d'emplois

En soutenant le réseau Initiative France, vous nous permettez d'accompagner les nouveaux entrepreneurs vers la réussite, la croissance et la création d'emplois. Les entreprises financées comptent 2,4 emplois en moyenne dès la première année. Ce sont donc près de 40 000 emplois qui sont créés ou maintenus tous les ans. Et plus de 60 % des entrepreneurs qui bénéficient de notre prêt d'honneur étaient eux-mêmes demandeurs d'emploi auparavant.



# 4 Vous investissez dans l'avenir du territoire de votre choix

Initiative Grand Arras crée des alliances entre les acteurs économiques locaux pour générer de la valeur ajoutée sur son territoire. Le réseau s'organise aussi au plan régional et national pour développer des solutions innovantes de financement des entrepreneurs. Votre don peut être affecté au niveau territorial de votre choix.

# 5 Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75% du montant de votre don

En tant que réseau de soutien à la création d'entreprises, Initiative France, association reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons ouvrant droit à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Ainsi, vous pouvez déduire 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros.

Si vous le souhaitez, votre anonymat sera préservé.

228 plateformes locales

22 coordinations régionales

1 coordination nationale

\* au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Contact Initiative Grand Arras :

[contact@initiative-grandarras.com](mailto:contact@initiative-grandarras.com)

03.21.21.87.86

MEMBRE DE



## Un modèle d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, reconnu d'utilité publique

Le réseau Initiative France contribue à la croissance économique et à la création d'emplois durables dans le pays avec plus de 16 000 créations ou reprises d'entreprises financées annuellement. Les entrepreneurs accompagnés créent ou consolident environ 40 000 emplois au moment du financement. Cela en fait le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprises.

Le modèle est fondé sur un double appui aux nouveaux entrepreneurs :

- Le prêt d'honneur est accordé à titre personnel, sans intérêt ni garantie. Il renforce les fonds propres de l'entrepreneur et lui facilite l'accès à un emprunt bancaire. L'expertise conduite en amont par la plateforme Initiative pour l'octroi de ce prêt éclaire l'entrepreneur sur les forces et les fragilités de son projet. Avec sa vision plurielle et son écoute attentive de l'entrepreneur, le comité d'agrément affine l'analyse et valide le besoin de financement adéquat. Cette préparation approfondie met l'entrepreneur en confiance et rassure les banques.
- L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs se poursuit jusqu'au remboursement du prêt, pendant trois à cinq ans. Les rencontrer, analyser avec eux leurs résultats, les écouter, les inviter à participer à des échanges entre chefs d'entreprise, à des formations, à rejoindre des réseaux locaux, c'est la mission des plateformes. Au moins 8 000 nouveaux entrepreneurs Initiative bénéficient chaque année d'un parrainage. Des chefs d'entreprise et des cadres se mobilisent pour leur transmettre des méthodes et des réflexes d'entrepreneurs, leur permettre de développer leur confiance en eux et leur donner envie d'oser aller de l'avant. L'efficacité du modèle tient également à la grande proximité du réseau avec les entrepreneurs grâce à l'assise territoriale et partenariale de chacune des 228\* plateformes Initiative qui composent le réseau et couvrent l'ensemble du territoire français.

\* au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Contact : Marc Olgnon,  
adjoint à la déléguée générale  
Tél. : 01 40 64 10 20  
dons@initiative-france.fr



Cette plaquette est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.